

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Septembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	22
représentés	3
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrivé à 19h), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD (arrivée à 18h43), Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Jacky REVERCHON représenté par Olivier GRILLOT
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC

Absents : Valérie BLONDEAU, Catherine WYCZTAK

Secrétaire de séance : Antoine SEIGLE-FERRAND

Convocation : 16 septembre 2022

n° 126

Objet : Attribution d'une subvention au « Poligny Grozon Football Club »

VU la note de synthèse n° 2022-119 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 23 septembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, vie scolaire et handicap » réuni le 16 septembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que l'association « Poligny Grozon Football Club » a contacté cet été la ville de Poligny pour la mise à disposition du local communal situé au Champ d'Orain, au-dessus du local moto club afin d'y loger de façon temporaire un joueur de football,

CONSIDERANT que l'association a effectué des travaux de rafraîchissement de peinture et sol dans cet ancien dortoir du Champ d'Orain. La plupart des matériaux a été réglée par la ville de Poligny mais il subsiste une facture de matériel de 369.55 € (ci-jointe) qui a été réglée directement par l'association à Bricomarché Montmorot.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des voix,

ATTRIBUE une subvention de 369.55 € à l'association « Poligny Grozon Football Club » pour le remboursement de matériels destinés au local communal du Champ d'Orain.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET

BRICOMARCHE MONTMOROT-SAS BILLON
ENTREPRISE INDEPENDANTE
23B AV MAILLOT- 39370 MONTMOROT
TEL:03.84.24.74.24 FAX:03.84.24.81.81
SIRET:43884374000020 Code APE:4752B
RCS LONS LE SAUNIER-TVA FR 90438843740
RIB BPBFC: FR76 1080 7000 1052 1211 8973 397
CCBPF
Num. COMPTE : 41200058090100005468
PBFC
POLIGNY

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-213904345-20220923-126_FOOTBALL-DE

N° SIRET :
TVA INTRA :
CODE SERVICE :
N° COMMANDE : 0
Date d'échéance: 29/ 07/ 22
PAIEMENT DES RECEPTION DE LA FACTURE.
FACTURE

Num.:22100116962

Page: 1 / 2 Le:29/07/22 A 10:05

Montants en Euros

QUANTITE	P.U.H.T.	P.T.H.T.	TAXE
COUT COLL DENT MAN B			
1	4,46	4,46	20,00
ATLANTIC SILK OAK 97			
18,000	6,66	119,84	20,00
ATLANTIC SILK 973M 2			
12,000	6,66	79,92	20,00
COLLE MOQUET/SOLS PL			
3	34,58	103,74	20,00
TOTAL HT		307,96	
TOTAL TTC	6	369,55	
CHEQUE AUTO.		369,55	

Mag: 05809 TPV: 0001 Op: 0031 Tick: 0011
Le: 29/07/22 A 10:02

BRICOMARCHE MONTMOROT-SAS BILLON
ENTREPRISE INDEPENDANTE
23B AV MAILLOT- 39570 MONTMOROT
TEL:03.84.24.74.24 FAX:03.84.24.81.81
SIRET:43884374000020 Code APE:4752E
RCS LONS LE SAUNIER-TVA FR 90438843740
RIB BPBFC: FR76 1080 7000 1052 1211 8973 397
CCBPF
Num. COMPTE : 41200058090100005468
PGFC
FOLIGNY

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le 
ID : 039-213904345-20220923-126_FOOTBALL-DE

N° SIPET :
TVA INTRA :
CODE SERVICE :
N° COMMANDE : 0
Date d'échéance: 29/ 07/ 22
PAIEMENT DES RECEPTION DE LA FACTURE.

FACTURE

Num.:22100116962

Page: 2/ 2 Le:29/07/22 A 10:05

Montants en Euros

QUANTITE	P.U.H.T.	P.T.H.T.	TAUX
CODE TAUX	T.V.A	H.T.	T.T.C
02 20,00	61,59	307,96	369,55
TOTAL:	61,59	307,96	369,55

Conformément au Code de la consommation,
nos produits bénéficient d'une garantie
légale de conformité d'une durée
de 2 ans à compter de leur délivrance.

Mag: 05809 TPV: 0001 Op: 0031 Tick: 0011
Le: 29/07/22 A 10:02